

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ - 8 JUIN 2010

portant approbation d'élections de correspondants nationaux à l'Académie d'agriculture de France

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret du 23 août 1878 relatif à l'organisation de la société nationale d'agriculture de France ;

Vu le décret du 23 février 1915 substituant au titre de société nationale d'agriculture de France celui d'Académie d'agriculture de France ;

Vu le décret n° 95-789 du 14 juin 1995 relatif à l'Académie d'agriculture de France ;

Vu le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2009,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont approuvées les élections suivantes à l'Académie d'agriculture de France, en qualité de correspondants nationaux :

- Section cultures, systèmes de production et produits végétaux

M. Yves CHUPEAU

M. François DESPREZ

M. Pierre MORLON

- Section bois et forêts

M. Xavier DEGLISE

M. Antoine KREMER

- Section élevages, systèmes de production et produits animaux

M. Michel BONNEAU

M. Pierre DEL PORTO

M. Eric PALMER

- Section sciences de l'homme et de la société

M. Raphaël LARRERE

M. Henri ROUILLÉ D'ORFEUIL

- Section physique et chimie des milieux et des êtres vivants
 - M. Yves GNANOU
 - M. Florent MAURAUX
- Section sciences de la vie
 - M. Hubert LAUDE
 - M. François TADDEI
- Section ressources naturelles, aménagement de l'espace et environnement
 - M. Jean BOIFFIN
 - M. Xavier REBOUD
- Section filières alimentaires
 - Mme Any CASTAINGS
 - M. Didier MAJOU
 - M. Jacques POTUS
- Section économie et politique agricoles et rurales
 - M. Jean-Paul CHARVET
 - M. Xaxier LAUREAU

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le - **8 JUIN 2010**

Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche



Bruno LE MAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ - 8 JUIN 2010

portant approbation d'élections de correspondants étrangers à l'Académie d'agriculture de France

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret du 23 août 1878 relatif à l'organisation de la société nationale d'agriculture de France ;

Vu le décret du 23 février 1915 substituant au titre de société nationale d'agriculture de France celui d'Académie d'agriculture de France ;

Vu le décret n° 95-789 du 14 juin 1995 relatif à l'Académie d'agriculture de France ;

Vu le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2009,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont approuvées les élections suivantes à l'Académie d'agriculture de France, en qualité de correspondants étrangers :

- Section sciences de la vie

M. Peter WESTHOFF

- Section filières alimentaires

M. Félix ESCHER

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le - 8 JUIN 2010

Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche



Bruno LE MAIRE